



VILLE DES PIEUX  
Rue Centrale BP 12  
50340 LES PIEUX

**CONVENTION D'EXPLOITATION  
RESTAURATION RAPIDE - ANIMATIONS A SCIOTOT**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Date et heure limites de réception des candidatures**

**Le 11 janvier 2022 à 17h30**

## ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

### MAIRIE DE LES PIEUX

Rue centrale – BP 12  
50340 LES PIEUX  
Contact : Direction générale des services  
Tél : 02 33 87 50 00 – Fax : 02 33 87 50 09  
Mail : [mairie@lespieux.fr](mailto:mairie@lespieux.fr)  
Adresse internet : <http://www.lespieux.fr>

## ARTICLE 2 - OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

### 2.1 Nature et étendue de la prestation

La commune des Pieux procède à une consultation pour l'exploitation du snack-bar sur le domaine public à Sciotot.

### 2.2 Durée du marché

La durée du marché est d'environ 3 ans pour la période allant de Pâques 2022 au 31 décembre 2024.

Une phase de transition d'un mois entre la signature du contrat et sa prise d'effet sera laissée au titulaire pour mettre en place son projet d'exploitation.

## ARTICLE 3 – MODALITES LIEES A LA CONVENTION D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la présente convention, il s'agit ici d'une mise à disposition de locaux à un exploitant.

Dans ces conditions, les bénéfices de l'exploitation réalisés par l'exploitant lui seront acquis en toute propriété.

En revanche, la location sera consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle définie à l'article 6 du cahier des charges de la convention d'exploitation joint.

## ARTICLE 4 – GENERALITES

La commune de Les Pieux met à disposition du titulaire le snack/brasserie situé à Sciotot ainsi que les terrasse afin que l'intéressé(e) puisse l'exploiter.

Dans ce local, le preneur exercera une activité de restauration rapide et de boissons.

## ARTICLE 5 – RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier de candidature est disponible

- sur le site de la mairie : <http://www.lespieux.fr>
- en retrait sous format papier :  
Mairie de Les Pieux  
Rue centrale BP12  
50340 LES PIEUX
- par transmission électronique sur demande à l'adresse suivante : [mairie@lespieux.fr](mailto:mairie@lespieux.fr)

## ARTICLE 6 – CONTENU DES OFFRES DES CANDIDATS

Chaque candidat devra remettre une proposition de services complète, composée :

- d'une lettre de candidature ;
- d'un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités du candidat comprenant :
  - o ses motivations,
  - o ses compétences,
  - o ses références à la fois dans le domaine de la restauration rapide et de l'animation,
  - o ainsi qu'une note présentant le projet de restauration et d'animation,
- du cahier des charges daté et signé ;
- de tous les documents nécessaires à l'exploitation de type d'établissement comme son extrait Kbis, ses attestations d'assurance, le cas échéant sa licence d'entrepreneur du spectacle, ...
- de tous les éléments jugés utiles par le candidat pour apprécier la valeur de son offre.

## ARTICLE 7 – REMISE DES OFFRES

Les dossiers d'offre sont attendus au plus tard : mercredi 11 janvier 2022 à 17h30.

Ils se présenteront sous forme numérique (mail, clé usb, cd-rom, ...).

Le dépôt des offres à la mairie de Les Pieux est possible contre remise d'un récépissé.

## ARTICLE 9 – EXAMEN ET EVALUATION DES CANDIDATURES

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants et de leur pondération :

- la proposition de l'offre de restauration (variétés des menus proposés, gamme de prix, achat en circuits courts, produits frais de saison, ...) : 40%,
- les capacités professionnelles du candidat, évaluées notamment en fonction de ses références dans le domaine de la restauration rapide : 30%
- la proposition d'animation (nombre et types d'animations proposées : concerts, théâtres, ...) : 30%

Les candidats pourront être invités à présenter leur dossier devant les élus.

L'appel à projet fait l'objet d'une publication dans la presse locale ainsi que sur le site internet de la Mairie de Les Pieux.

Pour les candidats non retenus à la suite de la procédure de sélection, un courrier leur sera notifié par lettre recommandée dès que la ville de Les Pieux aura arrêté son choix.

## ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou un courriel à :

Madame le Maire des Pieux

Adresse : Mairie des Pieux – Rue centrale – BP 12 – 50340 Les Pieux

Tél : 02.33.87.50.00.

Fax : 02.33.87.50.09.

E-mail : [mairie@lespieux.fr](mailto:mairie@lespieux.fr)

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant reçu le dossier.